



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Strasbourg, le 22 mars 2024

France 2030 : la stratégie nationale cloud s'enrichit d'un nouvel appel à projets pour renforcer l'offre française et européenne de services cloud au profit de la souveraineté numérique et de l'IA

Marina Ferrari, Secrétaire d'Etat chargée du numérique auprès de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, annonce, en lien avec Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, trois dispositifs pour renforcer l'offre française et européenne de services cloud au profit de la souveraineté numérique et de l'IA: la participation de 27 nouvelles startups et PME au dispositif d'accompagnement des éditeurs cloud à la sécurisation et à la qualification SecNumCloud, le coup d'envoi du PIIEC Cloud et la publication de l'appel à projets « Renforcement de l'offre de services cloud ».

L'essor du cloud est le fondement de notre économie numérique et le développement d'une offre française et européenne revêt un double enjeu de souveraineté numérique et de compétitivité économique.

La stratégie nationale pour le cloud s'articule depuis 2021 autour de trois piliers :

- la mise en place du visa de sécurité SecNumCloud opéré par l' Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) qui vise à identifier et donner davantage de visibilité aux offres dites « cloud de confiance » ;
- la doctrine « Cloud au centre » portée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation du cloud par les administrations ;
- le soutien à l'innovation dans le cadre de la stratégie cloud de France 2030, coordonnée par la Direction générale des Entreprises (DGE), afin de permettre le développement de l'écosystème français de fournisseurs de services Cloud.



Ces actions sont complétées par un effort constant de l'Etat en faveur de l'ouverture concurrentielle du marché cloud, aux niveaux européen (règlement sur les marchés numériques, règlement sur la gouvernance des données, règlement européen sur les données) et français (projet de loi Sécuriser et réguler l'espace numérique), ainsi que par des démarches de structuration de l'écosystème, à l'échelon européen (Gaia-X) comme national (Comité stratégique de filière « solutions numériques de confiance » en cours de préfiguration).

Les dispositifs de soutien mis en place depuis 2021 grâce à France 2030 ont permis de structurer l'écosystème français autour de ces enjeux et de soutenir de premiers projets prometteurs.

En l'espace de trois ans, un grand nombre d'actions ont été accomplies :

- un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a permis de faire émerger et de soutenir 18 projets sur toutes les thématiques du continuum cloud-edge (131 M€ de soutien public pour 208 M€ d'investissement total);
- 3 projets de suites collaboratives cloud ont été soutenus (Wimi, Jamesppt et Interstis, pour un montant total de 23 M€) dans leur passage à l'échelle ;
- au niveau européen, le PIIEC Cloud, lancé et porté par la France et l'Allemagne en tant que co-coordinateurs, avec 3 grands projets français portés par Orange, Atos et Amadeus accompagnés de laboratoires et de PME, a été lancé hier 21 mars à Bruxelles;
- 27 nouvelles entreprises ont été sélectionnées pour le dispositif d'accompagnement des éditeurs cloud à la sécurisation et à la qualification au visa de sécurité SecNumCloud, portant à 48 le nombre total de startups et PME accompagnées dans leur montée en compétence cyber et le budget mobilisé à 9 M€; ce dispositif vise d'une part à élever le niveau de sécurité des offres SaaS (Software as a Service) ou PaaS (Platform as a Service) développées par des start-ups et PME et d'autre part, à faciliter l'accès à la qualification afin d'accroître la diversité d'offres SecNumCloud.

A l'occasion des Journées numériques de Strasbourg organisées par le CIGREF et Numeum, un nouvel élan est donné pour aller encore plus loin dans le développement de l'offre française et européenne de services cloud avec le lancement d'un nouvel appel à projets de France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance. Cet appel à projets incite les entreprises qui souhaitent proposer une offre de cloud et d'IA répondant aux besoins spécifiques de l'État, à candidater à l'appel à projets dès maintenant (voir lien ci-dessous).

Les projets candidats doivent contribuer de manière significative à répondre aux besoins fonctionnels en matière de cloud de confiance identifiés auprès des administrations par la DINUM. Les projets candidats qui se positionnent sur ces besoins spécifiquement seront évalués par rapport à l'atteinte des cibles techniques et fonctionnelles *via* un « démonstrateur » construit par la DINUM.

Dans un contexte d'essor de l'IA, l'appel à projets vise également à soutenir les fournisseurs cloud français sur le marché des services pour l'IA, notamment générative. Afin d'inciter à l'élaboration de projets communs et de faire émerger des consortiums rassemblant les écosystèmes cloud et IA, une ou plusieurs sessions de *matchmaking* (mise en relation) seront organisées.

Marina Ferrari, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, a déclaré : « Le nouvel élan que nous donnons à la stratégie cloud montre notre détermination à poursuivre sur le chemin de la souveraineté numérique par l'innovation et le développement d'offres compétitives, en lien avec



une politique de commande publique volontariste, et en veillant à la protection des données sensibles des citoyens, des administrations et des entreprises ».

L'appel à projets « Renforcement de l'offre de services cloud » est opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance. Il est ouvert à compter du 22mars 2024.

## Calendrier des relèves :

- 14 mai 2024 à 12h00
- 02 octobre 2024 à 12h00

Le cahier des charges est accessible sur le site de Bpifrance au lien suivant :

Appel à projets « Renforcement de l'offre de services cloud » | Bpifrance

Contact: <a href="mailto:aap.france2030@bpifrance.fr">aap.france2030@bpifrance.fr</a>

## **Contacts presse:**

Cabinet de Marina FERRARI: 01 53 18 43 70 - presse.senum@numerique.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : 01 42 75 64 58 – <a href="mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr">presse.sgpi@pm.gouv.fr</a>

Direction interministérielle du numérique : 06 10 60 41 19 -

floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : 06 49 21 63 80 -

presse@ssi.gouv.fr

Bpifrance: 06 72 76 08 09 - juliette.fontanillas@bpifrance.fr

## À propos de France 2030

- ✓ Traduit une double ambition: transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement :** pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations



- stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <a href="https://www.gouvernement.fr/france2030">https://www.gouvernement.fr/france2030</a> |@SGPI\_avenir

